



Avis d'alerte

Réseau internet

26 novembre 2021

Attention, cette note d'information ne concerne pas les appartements déjà équipés d'un modem fibre optique.

Le signal TV continuera à être acheminé jusqu'aux prises coaxiales de vos appartements.

Conformément aux annonces et informations régulièrement diffusées depuis 2018 par le biais des comptes-rendus d'Assemblée Générale et du bulletin L'Avoriazien, la suspension du service internet/TV distribué par l'ALDA par son infrastructure coaxiale horizontale est programmée pour septembre 2022.

Les modems connectés aux prises coaxiales (répondant à la norme DOCSIS) ne recevront donc plus de signal internet à compter de septembre 2022 et ils ne sont pas compatibles avec la technologie fibre optique.

Si vous souhaitez continuer à bénéficier du service internet à compter de septembre 2022, nous vous encourageons à anticiper cette migration technologique en installant un modem fibre si votre copropriété est déjà équipée.

Pour des raisons évidentes de planning et d'organisation, nous vous recommandons vivement d'anticiper cette migration dès à présent et de ne pas attendre septembre 2022.



S'équiper d'un modem fibre optique ?

Si le fibrage vertical de votre immeuble a déjà été réalisé (Cf. tableau intégré dans cette notice) et que vous souhaitez vous équiper d'un modem fibre, les options suivantes sont possibles :

I. Acquérir votre modem fibre et vous connecter au boîtier d'étage en vous rapprochant de SUMNET :

Contactez le **04 50 26 48 40** pour engager la procédure dédiée auprès de SUMNET GIE, prestataire de l'ALDA dans le cadre de la supervision/maintenance de son réseau horizontal. Celle-ci inclut l'acquisition du modem, la connexion au boîtier d'étage, l'installation et la mise en service du modem au prix de 380 € ttc. **(Ce tarif est indicatif à la date de cet avis pour toute commande passée avant le 01/01/2022 et dans la limite des stocks disponibles; il sera ensuite porté à 435 € ttc hors conditions de règlement, les conditions tarifaires du producteur ayant évolué).** Nous vous rappelons aussi qu'une alimentation électrique doit être installée à proximité du modem.

Ces modems permettent la réception des services internet et TV par l'infrastructure fibre optique. Ce tarif indicatif inclut la fourniture du modem, l'installation et le branchement ainsi que l'enregistrement de l'appareil sur l'outil de supervision ALDA (80 €).

II. Acquérir un modem fibre peut être réalisé indépendamment de SUMNET, certaines références demeurent obligatoires :

Si le modem fibre aussi dénommé ONT (Optical Network Terminal) est acquis auprès d'un distributeur tiers, il doit être de marque TELEVES et correspondre aux références suivantes :

769501 ONTO : ce modèle ne dispose pas de sortie coaxiale pour la télévision.

769502 ONTH

769514 ONTHACN

Nous attirons votre attention sur le fait que la mise en service de tout modem fibre acquis chez un distributeur tiers sera soumise à un référencement devant être effectué par SUMNET GIE (facturé 80 € ttc).

Ce service facturé n'inclut pas l'installation et le branchement du matériel chez le propriétaire.

Il ne concerne que la déclaration du matériel sur le réseau ALDA et constitue uniquement une mise à disposition de moyen et en aucun cas un engagement en matière de résultat.

Le branchement à domicile peut s'avérer complexe et des données techniques seront également exigées par le technicien référent SUMNET : la présence d'un technicien qualifié dépêché par le distributeur auprès duquel vous aurez acquis votre modem fibre sera exigée le jour du référencement de votre appareil.

Le paramétrage sur le réseau ALDA par SUMNET restreint les droits d'accès du propriétaire du matériel à la seule modification du réseau LAN (WIFI et IP de l'interface réseau local).

Cette restriction est due à des contraintes en matière de sécurité et de garantie de bon fonctionnement du service après activation du matériel.

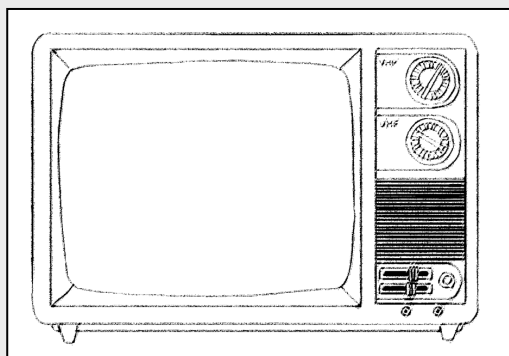
Le GIE SUMNET ne pourra être tenu pour responsable d'une impossibilité de paramétrer le matériel acquis chez un tiers et n'est en aucun cas lié par un engagement de résultat tant avec le client qu'avec l'ALDA. Sa responsabilité ne pourra être engagée sur du matériel qu'il n'aurait ni vendu ni fourni.

III. Installation d'un module ONU (Optical Network Unit).

Cette solution peut être envisagée. Il s'agit de la mise en place dans l'appartement d'un ONU administré par SUMNET et lui permettant d'avoir une maîtrise de bout en bout sur la liaison fibre. Un routeur devra y être connecté dans l'appartement pour disposer du service internet (attention le service TV ne sera pas fourni avec cette solution).

L'ALDA ne recommande pas cette solution parce que les interventions à distance ne sont pas possibles dans ce cas.

Si vous optez pour cette solution, ce boîtier ONU doit impérativement être installé par SUMNET.



Réception du signal TV ?

Pas de changement pour les utilisateurs.

Note technique :

A partir de septembre 2022, le signal TV sera toujours acheminé par le réseau fibre optique horizontal de l'ALDA jusqu'au pied des immeubles.

Avant la date de migration, des transceivers fibre/coax seront installés par l'ALDA : ces modules permettront de réinjecter le signal TV dans les réseaux coaxiaux verticaux des immeubles.

Ainsi, cette modification sera sans conséquence pour les utilisateurs qui continueront à recevoir le signal TV à la prise située dans l'appartement, comme aujourd'hui.

Ces transceivers disposent d'une technologie passive et ne nécessitent pas d'alimentation électrique en pied d'immeuble, ce qui viendra encore améliorer la stabilité des flux acheminés par notre réseau horizontal.

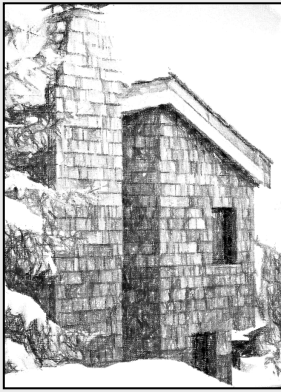
Il est rappelé qu'il sera à la charge des copropriétés de procéder aux opérations de maintenance préventive sur leurs réseaux coaxiaux en particulier la mise à niveau des amplificateurs TV d'immeuble.

Utile à savoir, certains modems fibre disposent d'une sortie coaxiale : ceci permet de reconnecter le réseau coaxial de votre appartement à cette connectique pour bénéficier du service TV.



Votre immeuble est-il équipé en fibre optique ?

Copropriétés déjà équipées verticalement été - 2021	
ADAGIO	MELEZES 1 - 2
ALLEGRO (semaine 28)	NEVA
ALPAGES 1 - 2	PAS DU LAC
ANDANTE	POINTE DE VORLAZ
ARAUCARYA	PORTES DU SOLEIL A
ARIETIS (appartements COTRAD)	PORTES DU SOLEIL B
CAP NEIGE	RESIDENCE DES DROMONTS
CHAPKA – HOTEL DE LA FALAISE	SASKIA 1 -3
CROZATS	SASSAFRAS
DATCHA	SASSANKA
DOUCHKA	SEQUOIA
ELINKA	SEPIA
EPICEA	SOSNA 1 - 2 - 3
HAUTS FORTS 2	TAIGA
KOURIA	THUYA
INTRETS 1-2	TILIA
MALINKA	VIVACE
Copropriétés équipées verticalement pour l'hiver 2021 - 2022	
ANTARES	YUCCA CEDRELLA
ASTER	
Reporté	
FONTAINES BLANCHES	CEDRAT
Immeubles n'ayant pas encore passé commande	
HAUTS-FORTS 1	HERMINE
QUARTIERS AMARA - CROZATS	SNOW



Raccordement des chalets ?

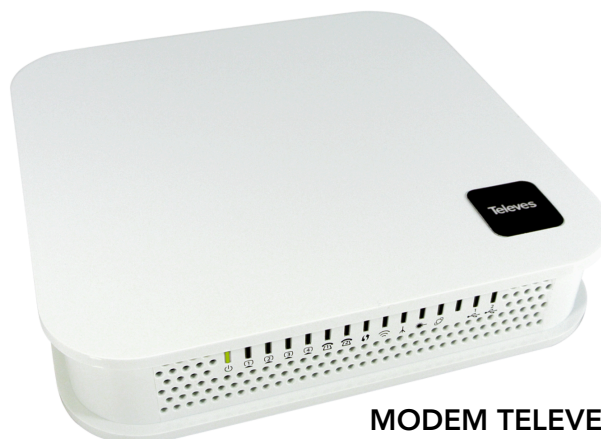
La quasi-totalité des chalets est raccordée.

Nous vous demandons de bien vouloir vous rapprocher des services de l'ALDA pour toute information.

**Exemples de modems fibre / ONU (norme GPON)
dont votre appartement est peut être déjà équipé**



**MODEM TELEVES
769514 ONTHACN**



**MODEM TELEVES
769502 ONTH**

Exemples de modems coaxiaux (norme DOCSIS)
qui ne fonctionneront plus à l'automne 2022



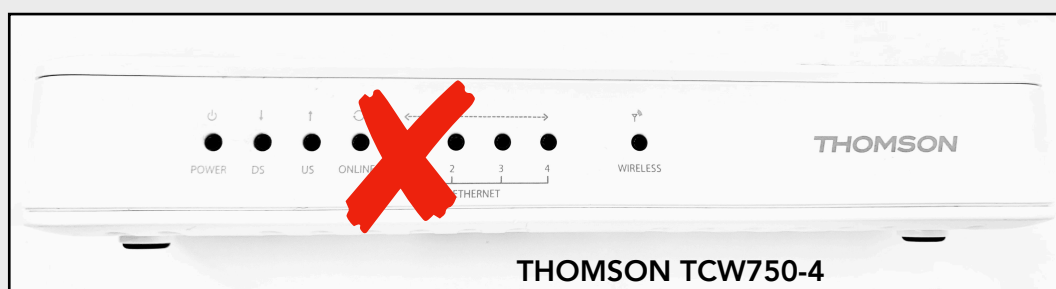
THOMSON TCM420



TECHNICOLOR TC7200.20



THOMSON TCW710



THOMSON TCW750-4